

# **Droit des affaires**

Le droit des affaires est une branche du droit.

#### Internet

- Internet n'est pas une zone de non droit

Peu de nouveaux problèmes mais plutôt multiplication des problèmes.

Par exple la fraude à la carte bleu est souvent associée à internet mais se produit bien dans le monde réel.

La loi qui s'applique à internet est la loi du pénal, du civil, de l'administratif, qui s'appliquent d'abord dans le monde réel. Multitude de règles juridiques.

Internet est un espace de co-régulation

La loi applicable sur internet ne doit pas être différente de celle élaborée par les législateurs => argument des partisans de la régulation des lois sur internet par les pouvoirs publics. Les partisans de la non régulation prônaient que ce soit les utilisateurs, internautes, fournisseurs d'accès qui doivent élaborer les lois applicables à internet.

La Netiquette est une chartre de bon comportement sur internet avec un code...

- Qu'est-ce qu'Internet ?

Communication au public par voie électronique.

Le Spam est considéré comme une communication privée même si on envoie à un millier de contact car on sait à qui on ouvre et envoie. Alors qu'un site internet est ouvert à tous sans contrôle car on donne accès même à des inconnus donc cela relève de la communication publique.

Facebook est polémique car les acteurs en question n'arrivent pas à décider s'il s'agit de la communication publique ou privée.

Principes et généralités

Loi de réforme de l'audiovisuel au 1<sup>er</sup> août 2000 : services de communication en ligne autre que de correspondance privée, suppression du principe de déclaration préalable des sites web et obligation d'identification des auteurs de site.

ICANN= Internet Corp For Assigned Names and Numbers : est controversé car basé aux USA et donc prend la loi américaine.

Les américains contrôlent les noms de domaine en « .com » avec Verisign (affaire Mégaupload). Mais phénomène de « cyberskouatting » qui fait que n'importe qui achète un nom de domaine et empêche une entreprise ou autre de pouvoir créer un site à son nom. C'est le cas de Vivendi qui est prêt à donner des millions pour récupérer son nom de domaine.

Ce genre de pb n'arrive plus vraiment avec les domaines en « .fr » car ils ont pris des précautions.

- Conflits de lois et de juridictions

Estraneité= sort du cadre d'un seul Etat.

Chaque pays voulait appliquer sa loi donc pose pb. Besoin d'harmonisation européenne. Il faut savoir quelle législation appliquer.

Conflit de loi lorsqu'on ne sait pas quelle loi appliquer.

Conflit de juridiction lorsqu'on ne sait pas à quel juge faire appel.

Dans la convention de Rome il est dit qu'à chaque fois qu'un contrat aura estraneité, on devra préciser dans le contrat quelle loi les partis veulent voir être appliquée. Ce n'est pas prcq la loi allemande est choisie qu'un juge allemand sera choisi. Il faut prendre en compte la compétence judiciaire. Le tribunal compétent sera le tribunal du lieu du domicile du défenseur.

## Protection des données personnelles dans le monde

Interception des communications (émissions, transmissions et réceptions de signes) électroniques est interdite pour protection de la correspondance privée et toute violation de la vie privée doit être sanctionnée.

Exception pour l'interception de justice en matière criminelle et correctionnelle.

Il y a eu des cas où des coupables ont été arrêtés suite à interception de communications mais en GB par exemple, la concernée avait fait appel car ces interceptions étaient interdites.

En entreprise, tout salarié a droit à vie privée car droit d'utiliser téléphone de l'entreprise à des fins personnelles. Donc le salarié doit être informé s'il peut être mis sur écoute.

Le procureur a le droit de demander une mise sur écoute. Il faut qu'il s'agisse de situation de recherche de personnes ou de criminalité.

Géolocalisation des salariés « Pay as you drive ». La plus part des transporteurs routiers ont un système de géolocalisation.

Vidéosurveillance => cadre légal à respecter (normes techniques) + lieux (voie privée ou publique).

Par exemple, dans immeuble à usage d'habitation, prévenir la CNIL et les habitants.

## **Commerce électronique**

<u>E-commerce</u>= activité par laquelle une personne propose ou assure à distance la distribution, la fourniture de biens ou de services.

Commerce via les mobiles (M-commerce) se développe beaucoup en ce moment. A chaque fois, comprendre les obligations du vendeur et de l'acheteur dans le commerce électronique. Peut concerner la prestation de services.

Dans E-commerce:

- -M-commerce
- -U-commerce (E-business avec B2B, B2C, B2A pour les marchés publics et administration)

U-commerce ou commerce ubiquitaire= c'est le commerçant qui utilise tous les moyens à sa disposition pour vendre ses produits. C'est le fait pour un commerçant de s'étendre sur son plan de prospection : il faut qu'il soit partout à la fois.

Etat des lieux du E-commerce

- 37,7 milliard d'euros dépensés en ligne en France
- 30,4 milliard d'internautes qui adhèrent en ligne

Sites les plus visités : Amazon, Fnac, E-bay, Price minister

Quand on parle de commerce électronique, ne pas voir uniquement la vente mais aussi la prestation de service.

Droit applicable : droit de la consommation, contrats de transfert de propriété mobilière, contrat d'assurance.

Une personne est regardée comme étant établie en France au sens du présent chapitre lorsqu'elle s'y est installée d'une manière stable et durable pour exercer son activité. On vérifie au cas par cas les installations stables. Les bureaux seuls ne sont pas considérés comme stables. Ce n'est donc pas parce qu'une société à son siège social dans un pays qu'elle n'a pas d'impôt à payer ailleurs. Une succursale n'a pas de personnalité juridique. Liberté d'exercice => droit de s'installer dans un autre pays européen. Depuis le 1 avril 2012, une loi est passée comme quoi un citoyen européen peut vivre dans un pays et avoir son compte bancaire dans un autre pays.

#### Responsabilité renforcée :

Le E-commerce pose la question de la date à laquelle a été convenu le contrat.

- Obligation d'information = dès que vous vendez un objet, tenu de tenir à l'acquéreur un certain nombre d'information. Phase préalable à signature du contrat c'est-à-dire donner infos sur l'article que l'on vend. Phase concomitante à conclusion du contrat. Il faut un cahier des charges pour signer un contrat dans l'informatique.
- Obligation de livraison = lorsque quelqu'un achète, doit être livré et recevoir ce qu'il a commandé.
- Obligation de garantie = contre les vices cachés c'est-à-dire que quand je vends un objet, je dois pouvoir assurer à l'acheteur que pas de vices cachés sur l'objet. De plus contre l'éviction, le vendeur doit pouvoir assurer que la vente ne sera pas remise en cause par quelqu'un d'autre.

#### Protection du consommateur :

Droit de rétractation sauf – contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé ou fourniture de journaux, périodiques ou magazines...

## Propriété des droits du site internet

### Composition des droits d'auteur :

- -droits moraux inaliénables
  - . droit à la paternité= droit d'être reconnu comme à l'origine de l'œuvre
- . droit de retrait= reconnu comme auteur grandiose mais qui publie œuvre sur le marché pas assez bonne et décide de le retirer du marché
- . droit de respect et d'intégrité de l'œuvre= ne pas dénaturer une œuvre, on reconnaît la parodie comme exception
- . droit de divulgation= c'est à l'auteur de rendre public l'ouvrage et non à la maison d'édition

Le créateur de l'œuvre en est le titulaire.

La session des droits d'auteur peut porter seulement sur les droits patrimoniaux et est de préférence écrite.

L'œuvre de collaboration est créée par plusieurs auteurs.

Les critères d'admission de la protection concernent l'originalité (critère subjectif) et selon qui est l'auteur il y aura présomption d'originalité.

Si l'œuvre est créée par plusieurs personnes, une seule bénéficie des droits. Mais pour l'œuvre de collaboration, on ne distingue pas une personne, on ne distingue pas les participations de chacun.

L'œuvre composite est une œuvre où une personne introduit une œuvre déjà existante.

Pour les sites internet, revendiquer la propriété du site a un effet dissuasif, c'est une mesure de preuve. Le site doit, comme l'ouvrage, faire l'objet d'un dépôt ; ceci est purement probatoire car confère une certitude quant à la date et au contenu du site. Aucune de ces mesures ne permet de garantir le droit d'auteur total.

On ne peut pas utiliser des fichiers sur internet librement s'il n'est pas apposé « libre de droit ». Mais pour être sûr, il faut demander à l'auteur ou citer d'où ça vient si on l'utilise. Le droit d'auteur s'applique sur tout type d'œuvre, pendant 70 ans et post-mortem.

Pour la protection des bases de données, on part sur le principe que c'est une œuvre constituée de plusieurs éléments (ex : l'agent de voyage aura infos sur les passagers, sur le vol...). Là c'est le contenu qui est protégé donc c'est l'investissement substantiel qui est regardé et non plus l'originalité.

Un contenu « libre de droit » autorise l'utilisation encadrée. C'est différent du « logiciel libre » qui est par exemple accessible via le site « télécharger.com ». Ce n'est pas parce que l'auteur vous permet de l'utiliser, de l'échanger qu'il renonce à ses droits. Préciser l'auteur de la partie que l'on a modifié.

Il y a des cas dans lesquels on peut utiliser l'œuvre de quelqu'un sans autorisation, quelques exceptions :

-cercle de famille= on peut acheter un DVD et le regarder dans le cadre du cercle de famille. Mais si on accède à une œuvre non divulguée, on sort du cadre de l'exception. Cette représentation doit être gratuite car seul l'auteur doit pouvoir tirer de l'argent de son œuvre.

La copie privée doit être réservée à un usage privé du copiste. Mais ne s'applique pas en matière de logiciels (sauf copie de sauvegarde) ou de bases de données car formellement interdit de décompiler un logiciel.

Pour la parodie, il y a transformation de l'œuvre première donc ne compte pas.

Un nom de domaine en « .com » aura son activité valorisée donc coûte plus cher, beaucoup plus mondial et plus sollicité.

Une recherche d'antériorité doit être menée en amont du choix du nom de domaine pour voir si pas déjà existant.